Contrat Opérationnel de Mobilité

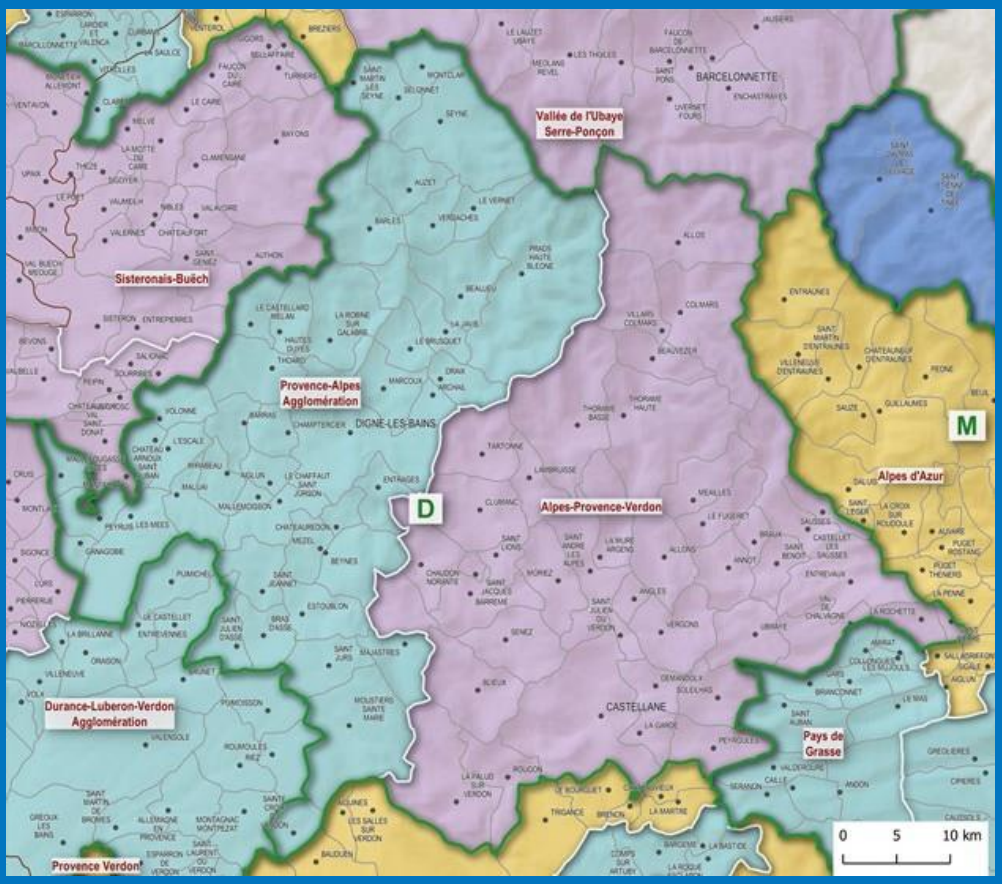

SYNTHESE DU BASSIN DE MOBILITE D

Mars 2025

RÉGION SUD
RECU EN PREFECTURE
le 09/04/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-004-200067437-20250402-15_02042025

Contexte réglementaire

Promulguée le 24 décembre 2019, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) met à jour et complète le cadre législatif en matière de transport en se focalisant sur une mobilité plus durable et multimodale. La LOM a confié à la Région la fonction de cheffe de file pour l'organisation des modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité.

- Défis de la Transition Écologique

Le SRADDET, en vigueur depuis 2019, fixe des objectifs de mobilité durable, incluant une diminution de 75 % des émissions de GES et une réduction de 50 % de la consommation d'énergie primaire d'ici 2050. La stratégie vise à promouvoir les transports collectifs, réduire l'usage de la voiture, et développer des infrastructures adaptées. Ces objectifs sont repris dans les contrats de Bassin.

Le Contrat Opérationnel de Mobilité : un document co-construit

Le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) constitue un cadre d'actions communes qui porte sur une vision globale, partagée et coordonnée des acteurs de la mobilité au sein du bassin.

Crédits : Cogite

C'est dans l'esprit de la LOM et dans une volonté d'intégration des acteurs locaux à cette démarche d'amélioration des mobilités que la Région SUD a initié une démarche de co-construction des COM à l'échelle locale d'une durée de 6+12 mois, et a reposé sur trois instances :

- 3 Comités de Bassin (COBASS), l'organe décisionnel ayant validé les propositions techniques et stratégiques.
- 3 Comités Techniques de Bassin (COTECHBASS), qui ont réuni les techniciens des EPCI et partenaires pour préparer les travaux du COBASS et assurer la pertinence des propositions
- 3 ateliers de travail, destinés à faire émerger des propositions concrètes.

Le COM engage ses signataires sur des objectifs et des actions co-construits, et permet de coordonner les aides techniques et financières existantes.

La gouvernance du contrat repose sur des principes d'équité, d'efficacité et de subsidiarité, assurant une mobilisation conjointe des acteurs territoriaux et une coordination interbassins. **Le COM est un document vivant, avec une durée initiale de quatre ans (2025-2029).** Il intègre des mécanismes d'évaluation à mi-parcours, 2 ans après sa signature, et une révision continue pour ajuster les actions selon les évolutions des besoins locaux et des cadres réglementaires. Les "résultats" des engagements seront analysés, en collaboration avec les partenaires locaux.

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-004-200067437-20250402-15_02042025

Taux de participation à l'élaboration du COM

Le taux moyen de participation des signataires aux instances a été le suivant (PAA était représentée à toutes les instances):

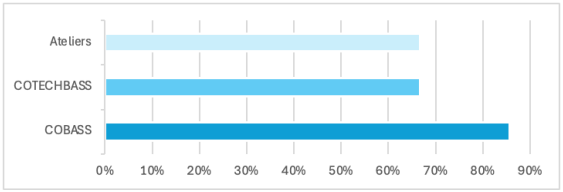

Thématiques du COM

Les Contrats Opérationnels de Mobilité s'articulent autour de 6 thématiques (5 issues du Code des Transports, la 6ème proposée par la Région) :

1. Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité ;
2. Les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité ;
3. Les modalités de gestion des situations dégradées ;
4. Le recensement et la diffusion des pratiques et des actions de mobilité ;
5. L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité ;
6. La décarbonation des mobilités

Architecture du COM

Chaque COM est structuré en 4 parties autour de la stratégie régionale en matière de mobilités ("*tronc commun*"), de l'existant dans le bassin ("*socle territorialisé*"), d'objectifs et d'engagements. Les objectifs et engagements sont organisés comme suit :

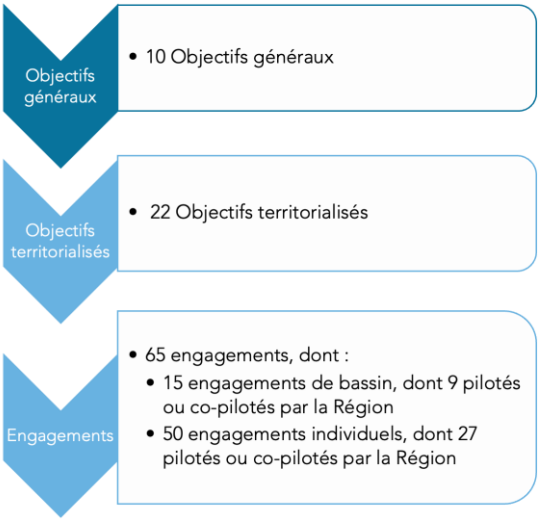

Portrait du bassin de mobilité D

Le bassin de mobilité D est traversé par deux lignes ferroviaires (la ligne SNCF le long de la vallée de la Durance, et la ligne Digne-Nice des Chemins de fer de Provence), et compte 2 pôles d'échanges multimodaux (PEM) principaux : à Château-Arnoux-Saint-Auban et à Digne-les-Bains. Saint-André les Alpes est également un carrefour d'échanges important.

Le bassin est desservi par le réseau ZOU! et les Transports Urbains Dignois (TUD), ainsi que par des navettes saisonnières.

L'offre de covoiturage s'est structurée autour de la plateforme lancée par Provence-Alpes-Agglomération en 2022, et par les aires de covoiturage situés Peyruis et dans les zones touristiques. En partenariat avec la Région, des dispositifs solidaires pour les habitants isolés sont en cours d'élaboration sur la CC Alpes Provence Verdon.

En matière d'itinéraires cyclables, le Département a jalonné la Durance à vélo et P2A a élaboré deux schémas directeurs cyclables. La Région planifie d'équiper l'ensemble des gares TER d'abris vélos sécurisés. Certaines actions telles que la fête du vélo, ou le programme départemental « Cols réservés aux cyclistes » visent à favoriser la pratique du vélo.

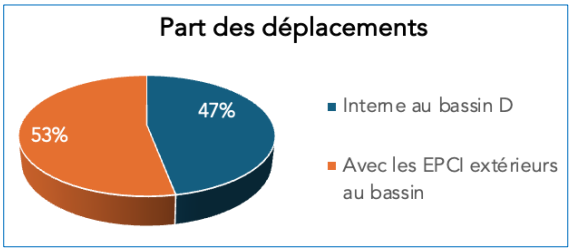

Source : Systra (2017)

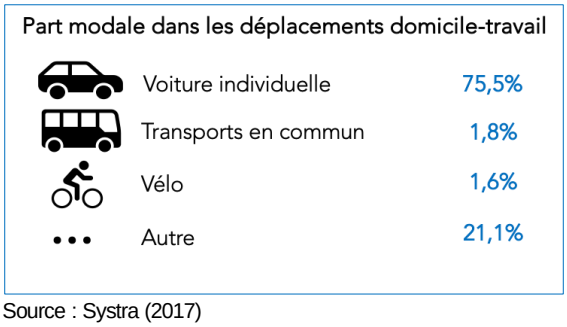

Source : Systra (2017)

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-004-200067437-20250402-15_02042025

Les signataires du COM

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Communauté d'Agglomération Provence-Alpes-Agglomération

Département des Alpes-de-Haute-Provence

SNCF Gares et Connexions

Communauté de Communes Alpes-Provence-Verdon « Source de Lumière »

Commune de Digne-les-Bains

Objectifs généraux et territorialisés du COM

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS TERRITORIALISES
Améliorer les conditions de l'intermodalité	Réfléchir à la cohérence des modes et services dans les pôles d'échanges et interconnexions
	Faire de Saint André les Alpes un pôle de centralité, une articulation intervallées
Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Développer l'autopartage
	Faciliter les outils de mise en réseau du covoiturage
	Partage des expériences sur le covoiturage solidaire et covoiturage pour aller vers une mutualisation à l'échelle du bassin
Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs	Disposer d'une offre de transport qui corresponde aux besoins du territoire pour les trajets internes et vers les grandes centralités régionales
	Aller vers une diminution des temps de liaisons et de déplacement
	Permettre une meilleure cohérence tarifaire entre les différents services
	Organiser une offre de navettes de desserte fine à l'année avec un renfort saisonnier pour le tourisme
Faciliter la lecture et l'usage de l'offre de services	Améliorer ensemble l'information entre acteurs et vers les usagers pour tous les trajets
	Rendre accessible l'existant : simplification et lisibilité/visibilité des offres des différents réseaux
Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Structurer les aménagements cyclables touristiques pour également mieux répondre aux besoins des déplacements quotidiens
	Améliorer la liaison et le transport train/vélo
	Mieux partager la route entre routier et vélo
	Harmoniser tous les services pratiques pour le vélo à l'échelle du bassin
Poursuivre la décarbonation	Expérimenter les carburants alternatifs pour les véhicules lourds et le matériel roulant
Aides à la conception et mise en œuvre de services	Mutualiser le suivi de projets (technique, financier)
Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées	Organiser une information élargie à toute la population
Démobilité	Développer les services itinérants de proximité
Solidarité	Faciliter la mobilité des publics prioritaires (jeunes, personnes âgées, touristes) non motorisés
	Construire une offre de transport d'utilité sociale (solidaire) et de transport à la demande cohérente en termes d'outils et de dispositifs à l'échelle du bassin
	Mettre en réseau/Valoriser/structurer le statut des bénévoles du transport solidaire

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-004-200067437-20250402-15_02042025

Typologie des engagements du COM

Répartition des engagements par thématique

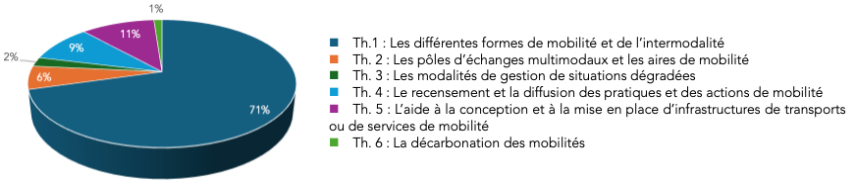

Nombre d'engagements par objectif territorialisé

Des engagements de bassin ambitieux

	Libellé de l'action	Pilotes
	Structurer la communication sur l'offre de services	DPT 04
	Référentiel des pôles d'échanges multimodaux (PEM)	REGION
	Saint André les Alpes : pôle de centralité	CCAPV
	Interopérabilité entre les divers réseaux de transport sur le territoire y compris région	REGION
	Développement de pôles de mobilité	DPT 04
	Communication sur l'ouverture des lignes scolaires tout public	REGION
	Amélioration de la cohérence de l'offre entre Château Arnoux-Digne/ La Javie-Digne/ Peyruis-Les Mées-Digne	REGION, CAPAA
	Etudier la possibilité de développer des offres pendulaires à partir de St André les Alpes - CFP	REGION
	Mise en cohérence des tarifs	REGION
	Partage d'expérience et recherche d'harmonisation pour l'installation et l'usage d'équipements vélo	DPT 04
	Manifestation d'envergure autour du vélo	DPT 04

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-004-200067437-20250402-15_02042025

	Libellé de l'action	Pilotes
	Réflexion autour de la mutualisation d'une plateforme de covoiturage et de covoiturage solidaire	CAPAA
	Étudier l'intérêt du développement d'un système d'autopartage sur le bassin	REGION
	Mise en place de process d'information en cas de situation dégradée	REGION
	Réunion annuelle de coordination et partage d'expérience	REGION

Ces engagements de bassin sont complétés de 50 engagements individuels des différents signataires.

Les principaux engagements de Provence Alpes Agglomération

Il s'agit des engagements de PAA dans le COM. Cela se traduit par des fiches actions individuelles ou collectives.

■ Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin

L'agglomération poursuit ses efforts en matière de mobilité douce après l'élaboration de schémas directeurs cyclables, l'installation de stationnements vélos et l'organisation de la fête du vélo. Elle porte des projets de réalisation d'aménagements cyclables sur ses voiries communautaires et se tient à disposition des communes pour réfléchir à leurs aménagements.

■ Améliorer les conditions de l'intermodalité, l'offre de services de transports collectifs, ainsi que sa lisibilité auprès des usagers

Elaborer une feuille de route stratégique

En tant qu'AOM, PAA ambitionne de renforcer sa stratégie en matière de mobilité et transport pour proposer des alternatives à la voiture individuelle.

Optimiser l'offre de Transport collectif

La Région et PAA s'engagent à travailler ensemble pour aboutir à une offre de transport complémentaire et adaptée aux besoins spécifiques du territoire (trajets internes et vers les grandes centralités du territoire). L'axe entre La Javie et le carrefour Moyenne Durance fera l'objet d'une attention particulière. De son côté, PAA désire également entreprendre un travail visant à renforcer la cohérence de l'offre et sa lisibilité.

Améliorer l'accessibilité

PAA expérimente la mise en place d'un Transport à la demande sur la Moyenne Durance et l'optimisation du FlexiTud par sa digitalisation.

Favoriser l'intermodalité

En tant qu'AOM, PAA pilote des projets de Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM) sur la commune de Digne-les-Bains, incluant la gare routière et la gare ferroviaire. L'objectif est d'améliorer la sécurité et le confort des usagers, tout en favorisant l'intermodalité sur le territoire. Ces opérations sont menées en coordination avec la Région, la ville et SNCF Gares et Connexions.

■ Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin

Poursuivre la décarbonation

Provence Alpes Agglomération contribue à poursuivre la décarbonation, notamment en favorisant la mise en relation entre conducteur et passager et en incitant financièrement la pratique du covoiturage sur la courte distance.

Aire de covoiturage

PAA continue de suivre le projet d'extension du parking de covoiturage de Peyruis en lien avec le Plan Etat-Concessionaire Autoroutier piloté par la DREAL.

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-004-200067437-20250402-15_02042025

Tableau résumé des fiches actions portées ou co-portées par PAA :

N°	Pilotage	Libellé de l'engagement	Objectifs Généraux	Objectifs Territorialisés	Numéro
1	REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR / CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION	Amélioration de la cohérence de l'offre entre Château Anoux – Digne / La Javie-Digne/ Peyruis-Les Mées-Digne dans un cadre juridique sécurisé	**Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs**	Disposer d'une offre de transport qui corresponde aux besoins du territoire pour les trajets internes et vers les grandes centralités régionales	D1
2	CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION	Réflexion autour de la mutualisation d'une plateforme de covoiturage et de covoiturage solidaire	**Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin**	Partage des expériences sur le covoiturage solidaire et covoiturage pour aller vers une mutualisation à l'échelle du bassin	D12
3	CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION	Élaborer un PDMS	**Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs**	Disposer d'une offre de transport qui corresponde aux besoins du territoire pour les trajets internes et vers les grandes centralités régionales	D21
4	CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION	Revalorisation de la ligne non circulée entre Digne-les-Bains et Saint-Auban	**Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs**	Réfléchir à la cohérence des modes et services dans les pôles d'échanges et interconnexions	D25
5	CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION	Étude de programmation en vue de réhabiliter la gare routière en maison du Tourisme et de la mobilité	**Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées**	Réfléchir à la cohérence des modes et services dans les pôles d'échanges et interconnexions	D28
6	CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION	Installation de stationnements vélo	**Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin**	Harmoniser tous les services pratiques pour le vélo à l'échelle du bassin	D32
7	CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION	Réalisation d'une fête du vélo de l'agglomération	**Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin**	Mieux partager la route entre routier et vélo	D36
8	CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION	Développement du réseau de mobilité douce à l'échelle de PAA	**Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin**	Structurer les aménagements cyclables touristiques pour également mieux répondre aux besoins des déplacements quotidien	D40
9	CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION	Expérimentation d'un outil de mobilité partagée, via un service de mise en relation	**Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin**	Faciliter les outils de mise en réseau du covoiturage	D54
10	CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION	Extension du parking de covoiturage de Peyruis	**Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin**	Faciliter les outils de mise en réseau du covoiturage	D55
11	CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION	Expérimentation d'un service de transport de proximité pour favoriser l'accès aux soins	**Solidarité**	Construire une offre de transport d'utilité sociale (solidaire) et de transport à la demande cohérente en termes d'outils et de dispositifs à l'échelle du bassin	D62
12	CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION	Amélioration de la cohérence de l'offre de transport collectif sur le territoire de PAA et améliorer sa lisibilité.	**Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs**	Multiples objectifs	D63
13	CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION / CCUBSP	Faciliter le liaisonnement des itinéraires cyclables entre la CAPAA et la CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	**Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin**	Multiples objectifs	D64

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DO-004-200067437-20250402-15_02042025